

Commission nationale du commerce équitable : un repère pour les consommateurs

Le Gouvernement vient de mettre en place une commission chargée de valider les garanties données au consommateur français en matière de commerce équitable. C'est une bonne nouvelle pour Max Havelaar France qui a toujours soutenu cette initiative.

« *Nos achats ici changent leur vie là-bas* » : c'est le grand mérite que Chantal Jouanno reconnaît au commerce équitable. Selon la Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, il ne manquait maintenant que deux choses au commerce équitable : une meilleure « *lisibilité pour le consommateur* » et « *un véritable appui des pouvoirs publics* ». C'est pourquoi, avec son homologue des PME Hervé Novelli, ils ont décidé d'encourager la création d'une Commission nationale du commerce équitable, dont l'installation a été annoncée le 22 avril.

Un référentiel clair et ouvert à tous

Son but, selon la ministre : « *reconnaître les organismes de garantie du commerce équitable, fournir aux consommateurs la garantie des pouvoirs publics sur leur fiabilité et leur sincérité* ». La Commission servira aussi de forum de discussion et d'échanges pour les multiples acteurs du secteur : associations de consommateurs, systèmes de garantie, entreprises, pouvoirs publics.

La reconnaissance du travail accompli

La Commission sera composée de représentants des ministères concernés, d'acteurs du mouvement du commerce équitable et d'experts. Max Havelaar France et d'autres acteurs historiques du commerce équitable comme Artisans du Monde y disposeront d'un siège. « *Le gouvernement français reconnaît ainsi le travail accompli par le mouvement international du commerce équitable depuis plusieurs décennies.* », se réjouit Joaquin Muñoz, directeur de l'association Max Havelaar France.

La Commission fondera ses travaux sur un référentiel clair qui lui servira de grille de lecture. Celui-ci mettra l'accent sur les garanties économiques aux producteurs et sur l'autonomisation de leurs organisations. « *Cette reconnaissance de l'Etat permettra au commerce équitable de se différencier auprès du public par rapport à d'autres signes distinctifs ou simples assertions qui seraient moins exigeantes* », estime Georges d'Andlau, président de la Plateforme française pour le commerce équitable.

Une pluralité d'approches

Fairtrade / Max Havelaar espère bien sûr que sa garantie sera parmi les premières à être reconnues. Cependant, pas question qu'elle soit la seule. « *Depuis toujours, le commerce équitable a été un mouvement fait d'une pluralité d'approches, rappelle Joaquin Muñoz. Artisans du Monde existe depuis 35 ans et les certifications ESR ou Bio Equitable d'Ecocert depuis cinq ans. La pluralité du commerce équitable a donc toujours existé ; aujourd'hui, son but doit être de le faire progresser.* »

A cela, deux conditions essentielles, selon Max Havelaar France. La première est que la garantie offerte soit au moins aussi exigeante : garanties économiques dont prix minimum garanti, prime de développement, préfinancement, renforcement de la capacité de négociation des organisations, gestion des ressources et durabilité environnementale, appui sur le terrain, système participatif au niveau mondial, évaluation de l'impact.

La seconde est qu'une nouvelle certification ne brouille pas les repères pour les consommateurs, car ce serait contre-productif. Une communication, une transparence et une pédagogie très claires sont donc indispensables.